



ASSURATOME

Tour Franklin - Défense 8 - 92042 Paris La Défense Cedex
Tél. : 01 47 76 53 13 - Fax : 01 46 92 08 96 - www.assuratome.fr

- 1. HISTORIQUE**
- 2. ORGANISATION ACTUELLE**
- 3. OBJET DU GROUPEMENT - MISSIONS**
- 4. GARANTIES ET RISQUES REASSURES**
- 5. CHIFFRES CLES**
- 6. CAPACITES 2018**
- 7. L'INDUSTRIE NUCLEAIRE EN FRANCE ET DANS LE MONDE**
- 8. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ASSURANCE NUCLEAIRE**
- 9. CONCLUSION**

Pourquoi une spécificité de l'organisation de l'assurance des risques nucléaires ?

La naissance d'une industrie nucléaire civile dans les années 1950 posait des problèmes nouveaux aux assureurs :

1. Risques non connus
 2. Exposition très importante
 3. Nombre réduit d'installations assurées
 4. Droit spécifique : responsabilité objective canalisée sur l'exploitant, limitée en durée et en montant, garantie financière obligatoire
 5. Risques de cumuls
- ⇒ Risques nucléaires exclus des contrats d'assurance dès 1957 et clause NMA 75 (modifiée en 1994) introduite dans les traités de réassurance

Solution : les Pools d'assurance nucléaire
27 Pools actifs sur 31 dans le Monde en 2018

Application au marché français

1957 Pool Français d'Assurance des Risques Atomiques (Association)



1969 Transformation en Groupement d'Intérêt Économique (GIE)



1995 Changement de nom : **Assuratome**
(Groupement de coréassurance pour les risques nucléaires)

2. ORGANISATION ACTUELLE

- GIE de coréassurance : 34 adhérents au 1^{er} janvier 2018
- Assemblée générale
- Conseil d'administration
- Commission sinistre
- Commission technique
- Comité des affaires étrangères
- Comité financier

Assuratome, adhérent du GIE GSA⁺ pour les fonctions support (RH, comptabilité, finances...) comprend **9 personnes**, juristes et ingénieurs, spécialisées en assurance des risques nucléaires

3. OBJET DU GROUPEMENT - MISSIONS

- Faciliter l'activité de ses membres dans le domaine des assurances liées à l'utilisation des rayonnements ionisants à des fins pacifiques
- Gérer les deux conventions de coréassurance : RC / DM et Assurances de Personnes, avec solidarité entre les adhérents
- Réassurer ses membres à 100%

Assuratome n'est pas habilité à émettre des contrats d'assurance

3. OBJET DU GROUPEMENT - MISSIONS (suite)

- Étude des risques et des conditions de garanties de l'assurance nucléaire
- Souscription de la réassurance
- Gestion des actifs

4. GARANTIES ET RISQUES REASSURES

Événements classiques & Risques nucléaires (accidents de criticité, contamination radioactive, irradiation)

- RC exploitant nucléaire (Code de l'environnement, livre V, titre IX, chapitre 7)
- RC transports nucléaires
- RC radio-isotopes (secteurs industriel et médical)
- Dommages / Perte d'Exploitation (P.E)
- Tous Risques Chantiers (TRC) / Tous Risques Montages Essais (TRME) / Démantèlement
- Assurances de personnes
- Risques spéciaux

4. GARANTIES ET RISQUES REASSURES (suite)

Activités civiles de l'industrie lourde de l'uranium et de ses dérivés et autres risques

- Installations nucléaires
Outre les exploitants nucléaires assurés, les prestataires et autres intervenants peuvent également bénéficier de la couverture dans le cadre de garanties tous risques chantiers souscrites par le maître d'ouvrage
- Installations Classés Pour l'Environnement (ICPE) détenant ou utilisant des radioéléments artificiels
- Autres installations et unités médicales détenant ou utilisant des sources de rayonnements ionisants soumises à déclaration ou à autorisation de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN)

5. Chiffres clés

- Chiffre d'affaires brut 2017 : 86,73 M€
 - Affaires directes : 70,46 M€
 - Responsabilité civile : 44%
 - Dommages matériels : 56%
 - Net de rétrocessions : 36,47 M€ (52%)
 - Acceptations : 16,27M€
 - Responsabilité civile : 39%
 - Dommages matériels : 61%

- Chiffre d'affaires net de rétrocessions 2017 : 52,74 M€ (61%)

- Ratio combiné : 37%
 - ✓ Affaires directes : 40%
 - ✓ Acceptations : 22%

- Capacité de coréassurance : somme des capacités individuelles apportées par les adhérents

Rétention nette => maîtrise totale des cumuls

- Capacité de souscription : capacité propre + facultatives en quote-part

- Un système d'assurance national complété par un dispositif de réassurance international efficace et peu coûteux

- Sécurité des placements : principe de solidarité pour chaque Pool ou équivalent en garantie financière

Standard Rules, bilateral agreements

6. CAPACITES 2018 (suite)

Affaires directes

DM	397 187 190 €	
RC	289 341 075 €	692 806 571 €
A.P.	6 278 306 €	

Acceptations

DM	178 916 800 €	
RC	119 061 000 €	302 814 636 €
A.P.	4 836 836 €	

NB : le Conseil d'administration peut limiter les capacités pour certains risques ou certaines situations géographiques

7. L'INDUSTRIE NUCLEAIRE EN FRANCE ET DANS LE MONDE

Au 31/12/2016 :

- 448 réacteurs de puissance en fonctionnement dans 30 pays, parmi lesquels :
115 en Europe de l'Ouest (dont 58 en France), 118 en Amérique du Nord,
103 en Asie et 70 en Europe de l'Est
- 61 réacteurs en construction dont 26 en Asie et 1 en France
- 80 réacteurs dont la construction est planifiée
- En France :
 - ✓ **maîtrise complète du cycle du combustible**
 - ✓ **46 sites nucléaires comprenant 126 Installations Nucléaires de Base (INB) dont 22 sont arrêtées définitivement**
 - ✓ **58 réacteurs de puissance en fonctionnement**
 - ✓ **des centres de recherches nombreux (10 réacteurs en fonctionnement)**
 - ✓ **une dizaine de sites en cours de démantèlement**

8. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ASSURANCE NUCLEAIRE

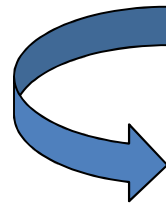
Les acteurs principaux

- **Les Pools**
 - **La Mutuelle américaine NEIL (et O' NEIL)**
 - **Les Mutuelles européennes ELINI et EMANI**
 - **Les captives**
 - **Banques (Garanties financières)**
 - **Northcourt**
-
- Capacité combinée en DM/RC stabilisée
 - Lancement de nouvelles constructions à court et moyen terme
 - Allongement de la durée de vie du parc vieillissant
 - Opérations de démantèlement en augmentation

8. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE L'ASSURANCE NUCLEAIRE

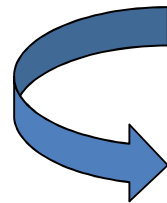
(suite)

- **Révision des conventions internationales sur la Responsabilité Civile dans le domaine de l'énergie nucléaire**



Augmentation des garanties obligatoires

- **Pression politique et médiatique**



Organisation de la gestion des sinistres en cas d'accident grave

9. CONCLUSION

- La mise en commun des moyens des assureurs nucléaires permet de répondre de façon pérenne aux besoins de financement de la couverture de ces risques pouvant présenter un développement long
- Le système des Pools constitue une structure qui confère une bonne sécurité des placements en réassurance
- Les Pools bénéficient d'une expérience sans équivalent pour l'assurance des risques nucléaires dans le monde entier
Leur organisation au niveau mondial facilite leur rôle de coordinateurs en matière de gestion de sinistres RC de grande ampleur, notamment en cas de sinistres transfrontaliers
- Le système d'assurance s'est diversifié, une forte attente des exploitants nucléaires a conduit au développement de Mutuelles professionnelles
- Assuratome a prouvé son aptitude à proposer des solutions pour répondre aux évolutions des besoins des exploitants nucléaires